

RÉFÉRENTIEL HCÉRES POUR L'ÉVALUATION EXTERNE D'UN CHAMP DE FORMATIONS

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2018-2019
VAGUE E

Novembre 2017



Le Hcéres a construit son processus d'évaluation sur la base d'un ensemble d'objectifs dont doit se doter un champ de formations d'un établissement du supérieur. Cet ensemble est présenté ici sous la forme de références (objectifs à atteindre) et critères (actions à mener) qui permettent à un établissement de se construire un référentiel propre.

Cette présentation utilise 3 domaines de la qualité dans un champ de formations :

- Sa finalité et son positionnement.
- Son pilotage.
- Ses dispositifs opérationnels.

DOMAINE 1 : LA FINALITÉ ET LE POSITIONNEMENT DU CHAMP DE FORMATIONS

Référence 1.1 : Le champ de formations organise un périmètre cohérent de formations et s'articule avec la stratégie de développement de l'établissement et du site.

- Le champ de formations regroupe un ensemble de formations lisible et cohérent au regard de sa dominante disciplinaire ou thématique et de ses objectifs scientifiques et professionnels.
- La place du champ de formations est clairement identifiée dans l'architecture globale de l'offre de formation de l'établissement et du site.
- Sa place dans la carte régionale globale (éventuellement nationale et internationale) des établissements du supérieur est identifiée et justifiée.
- Les autres champs de formations, les formations universitaires spécifiques (notamment des écoles internes et IUT) et les écoles doctorales qui relèvent de la discipline ou thématique du champ, dans l'établissement ou dans d'autres établissements sont explicités.
- Les relations privilégiées avec le secteur socio-économique et culturel sont explicitées.
- Les relations privilégiées avec les activités et structures de recherche sont explicitées.
- Les partenariats privilégiés à l'international sont explicités.

DOMAINE 2 : LE PILOTAGE DU CHAMP DE FORMATIONS

Référence 2.1 : Le pilotage du champ s'organise à un niveau institutionnel et à un niveau opérationnel.

- L'instance de l'établissement ou du site en charge de la définition du périmètre du champ de formations et de sa stratégie institutionnelle de développement est identifiée.
- Une ou des instances de coordination internes au champ sont identifiées. Elles permettent le nécessaire dialogue entre les acteurs du champ.

Référence 2.2 : Le champ de formations met en œuvre la stratégie institutionnelle de développement et une stratégie propre de développement.

- Les axes de développement du champ de formations en lien avec la stratégie de l'établissement et du site sont explicités.
- Les axes de développement spécifiques au champ de formation sont explicités ainsi que leur articulation avec la stratégie de l'établissement et du site.

Référence 2.3 : Le champ de formations coordonne le développement de ses formations.

- La coordination interne au champ intègre un processus d'amélioration continue aux niveaux des formations et de la pédagogie s'appuyant notamment sur des conseils de perfectionnement et sur un dispositif de soutien au développement professionnel des acteurs du champ de formation.
- La communication sur les objectifs du pilotage est organisée en vue de leur appropriation par l'ensemble des acteurs du champ de formation.
- La participation des étudiants et des diplômés au pilotage des formations est une réalité.
- La capacité d'autoévaluation du champ concernant ses forces et faiblesses en matière d'attractivité et de réussite est démontrée.
- Les résultats du champ de formations sont suivis, analysés et transmis à l'instance en charge du pilotage institutionnel. Leur utilisation et leur prise en compte sont explicitées et affichées.
- Le cas échéant, des moyens administratifs, scientifiques et techniques dédiés au champ apportent un appui et un accompagnement aux équipes en charge des formations.

DOMAINE 3 : LES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS DU CHAMP DE FORMATIONS

Référence 3.1 : Le champ de formations appuie son développement sur un ensemble de dispositifs opérationnels.

- Les dispositifs opérationnels en lien avec les différents axes de développement sont explicités.
- Chaque dispositif opérationnel fait l'objet d'un suivi de sa mise en œuvre et de ses résultats qui s'intègrent dans le processus d'amélioration continue du champ de formations.
- La mise en place de procédures concertées de recrutement, d'évaluation des étudiants et de suivi des diplômés est privilégiée. L'atteinte des objectifs visés en termes de profil des diplômés est vérifiée.
- Des dispositifs sont mis en place pour favoriser la mutualisation des enseignements et des équipes pédagogiques à l'intérieur du champ de formations, voire avec d'autres champs de formations du site, ou encore avec d'autres établissements.
- Des dispositifs permettant le déploiement progressif de l'approche par compétences, pour répondre aux enjeux du cadre national des formations et de la formation tout au long de la vie, sont pensés et élaborés de manière collaborative.
- La professionnalisation, l'international, les langues et le numérique sont des domaines d'intervention privilégiés.
- Le champ de formations participe à la politique d'innovation pédagogique de l'établissement et du site et adapte ses méthodes d'enseignement à la diversité des publics, notamment en matière de formation en présentiel et à distance, d'environnement de travail numérique, d'outils numériques et de production et d'usages de ressources numériques.
- L'articulation effective entre recherche et formation est développée en lien avec la stratégie de l'établissement et du site. La contribution des enseignants chercheurs et chercheurs aux formations du champ est encouragée et suivie.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur